



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Marien LOVICHICI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention de partenariat Université de Bourgogne - Dijon Métropole - Ville de Dijon

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent l'un des leviers majeurs de l'attractivité et du rayonnement du territoire de Dijon métropole. L'Université de Bourgogne représente un atout essentiel du territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation du tissu économique et le renforcement de l'innovation.

Le territoire appuie le développement universitaire selon 4 axes :

- inscrire l'offre de formation et de recherche dans un cadre de vie de qualité proposé aux étudiants et à la communauté universitaire,
- faire converger cette offre de formation avec les besoins émergents et futurs du monde socio-économique et décloisonner encore le monde de la recherche et le monde socio-économique,
- développer l'attractivité du territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche notamment en lien avec les filières d'excellence et projets structurants du territoire, et
- soutenir l'excellence internationale de l'université.

L'Université de Bourgogne est une université pluridisciplinaire, dont les 3 000 personnels enseignants, enseignants-chercheurs, personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de bibliothèques accueillent près de 33 000 étudiants sur l'ensemble des sites dont 28 800 sur Dijon. Elle porte l'ambition de satisfaire à une double exigence de pluridisciplinarité de la recherche et de l'offre de formation d'une part et de rayonnement scientifique au meilleur niveau international d'autre part. La composition de l'établissement (implantée sur six campus répartis entre quatre départements de la région Bourgogne-Franche-Comté) fait de l'université de Bourgogne un établissement attaché à la richesse et à la diversité de l'offre de formation proposée aux étudiants et à son ouverture à l'international avec 2 900 étudiants étrangers inscrits.

Pour répondre à ces ambitions, l'Université de Bourgogne, Dijon métropole et la Ville de Dijon ont conclu depuis plusieurs années un partenariat solide qu'il convient de renouveler.

La nouvelle convention de partenariat pour les années 2023, 2024 et 2025 privilégie trois leviers prioritaires, qui eux-mêmes vont se décliner en actions et projets, et pouvoir ainsi donner une impulsion supplémentaire à la réalisation des grandes orientations stratégiques :

- Développer et promouvoir l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire
- Intensifier les collaborations en lien avec les filières d'excellence du territoire
- Développer des équipements propices à l'innovation

Cette convention-cadre fait l'objet de deux conventions d'application par an, et met en avant une organisation du travail entre les équipes de l'Université et celles des collectivités permettant de mieux prévoir et organiser les actions et projets s'inscrivant dans les objectifs définis du partenariat.

La présente convention d'application fixe ainsi la liste des actions qui seront financées au titre de l'année 2023. Une nouvelle convention d'application sera proposée en fin d'année pour compléter les propositions de financements dans le cadre d'un montant annuel de financement par Dijon métropole évalué à 240 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et Dijon Métropole;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'application intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;

- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits annuellement au budget de la collectivité ;
- **d'autoriser** le versement des subventions listées dans la convention d'application jointe au présent rapport.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 18 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN